

Formulaire de choix dans l'enseignement secondaire
Cours de religion – cours de morale non confessionnelle – dispense du
cours de religion et de morale non confessionnelle

Réseaux et niveaux concernés	Destinataires de la circulaire
<input checked="" type="checkbox"/> Fédération Wallonie-Bruxelles <input checked="" type="checkbox"/> Libre subventionné <input type="checkbox"/> libre confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> libre non confessionnel <input checked="" type="checkbox"/> Officiel subventionné <input checked="" type="checkbox"/> Niveau : Secondaire Ordinaire et spécialisé	<ul style="list-style-type: none"> - Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles de l'enseignement secondaire officiel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles de l'enseignement secondaire libre non confessionnel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire officiel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire libre non confessionnel subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; - Aux Chefs d'établissement de l'enseignement secondaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. <p><u>Pour information</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Aux Organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs ; - Au Service général de l'Inspection ; - Aux Organisations syndicales ; - Aux Fédérations d'associations de parents.
Type de circulaire <input checked="" type="checkbox"/> Circulaire administrative <input type="checkbox"/> Circulaire informative	
Période de validité <input checked="" type="checkbox"/> A partir du 01/09/2016 <input type="checkbox"/> Du au	
Documents à renvoyer <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Date limite : <input type="checkbox"/> Voir dates figurant dans la circulaire	
Mots-clés : Déclaration, choix, cours de religion, cours de morale non confessionnelle, dispense, secondaire.	

Signataire		
Ministre / Administration :	Administration générale de l'Enseignement Direction générale de l'Enseignement obligatoire Mme Lise-Anne Hanse, Directrice générale	
Personne de contact		
Service ou Association : DGEO – Direction de l'Organisation des Etablissements d'Enseignement secondaire ordinaire		
Nom et prénom	Tél	Email
Vincent WINKIN	02/690.86.06	vincent.winkin@cfwb.be
Service ou Association : DGEO – Direction des Affaires générales et de l'Enseignement spécialisé		
Nom et prénom	Tél	Email
William FUCHS	02/690.83.94	william.fuchs@cfwb.be

Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,
Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 24 août 2016 portant application de l'article 8 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement fixe un modèle de déclaration relative au choix du cours de religion ou de morale non confessionnelle ou de la dispense de ces cours à souscrire lors de la première inscription d'un élève dans un établissement officiel d'enseignement secondaire de plein exercice ou dans un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice libre non confessionnel qui offre le choix entre les différents cours de religion ou de morale non confessionnelle.

Vous trouverez en annexe le modèle de cette déclaration.

Je vous souhaite bonne réception de la présente.

La Directrice générale,

Lise-Anne Hanse

Formulaire de choix dans l'enseignement secondaire
Cours de religion – cours de morale non confessionnelle – dispense du cours de religion et de
morale non confessionnelle

Choix réservé, par l'article 8 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement, à l'élève, s'il est majeur, ou aux parents ou à la personne investie de l'autorité parentale.

Lors de la première inscription d'un élève, celui-ci, s'il est majeur, ou les parents ou la personne investie de l'autorité parentale, ont la possibilité de choisir pour celui-ci, par déclaration signée, un cours de religion catholique, islamique, israélite, orthodoxe ou protestante ou un cours de morale non confessionnelle, à raison de deux périodes hebdomadaires. L'élève, s'il est majeur, ou ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale, ont le droit d'obtenir, sans motivation, la dispense de suivre un cours de religion ou de morale non confessionnelle. En cas de demande de dispense pour l'élève de fréquenter un de ces cours, l'horaire hebdomadaire comprend deux périodes d'encadrement pédagogique alternatif à suivre au sein de l'établissement.

Conformément à la loi : - le choix de l'élève, s'il est majeur, ou des parents de la personne investie de l'autorité parentale, entre ces cours, est entièrement libre; - il est formellement interdit d'exercer sur le bénéficiaire de ces choix une pression quelconque et des sanctions disciplinaires pourront frapper les membres du personnel qui auraient enfreint cette interdiction.

L'élève, s'il est majeur, ou les parents ou la personne investie de l'autorité parentale, disposent d'un délai de 6 jours scolaires ouvrables pour restituer le présent formulaire dûment signé au chef d'établissement.

L'élève, s'il est majeur, ou ses parents ou la personne investie de l'autorité parentale peuvent modifier leur choix au début de chaque année scolaire, seulement et uniquement entre le 1^{er} et le 15 septembre.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard de données à caractère personnel, l'élève, s'il est majeur, ou les parents ou la personne investie de l'autorité parentale ont un droit d'accès aux données communiquées moyennant une demande écrite avec preuve d'identité envoyée à l'adresse de l'établissement d'enseignement, à l'attention du responsable du traitement. Le droit à la rectification peut être exercé à tout moment.

DECLARATION

relative au choix du cours de religion ou du cours de morale non confessionnelle ou de la dispense du cours de religion ou du cours de morale non confessionnelle

Je soussigné(e).....parent,
personne investie de l'autorité parentale à l'égard de (1).....
..... élève de (2).....
.....

déclare avoir pris connaissance de la note encadrée ci-dessus et, conformément à la liberté que me confère la loi, avoir choisi pour l'élève précité :

Soit (3) :

Le cours de religion catholique

Le cours de religion islamique

Le cours de religion israélite

Le cours de religion orthodoxe

Le cours de religion protestante

Le cours de morale non confessionnelle

Soit (4) :

En dispense du cours de religion ou de morale non confessionnelle, l'encadrement pédagogique alternatif.

Le..... (5)

.....(6)

Notes

(1) Nom et prénom de l'élève, le cas échéant

(2) Classe fréquentée et désignation de l'établissement

(3) Cocher, le cas échéant, le cours choisi

(4) ne remplir cette mention que dans le cas où ni le cours de morale non confessionnelle ni un des cours de religion n'a été choisi

(5) Lieu et date

(6) Signature